



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

---

**RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/19**  
**Facture assumée par les municipalités**  
**pour les services de Sûreté du Québec**

---

**CONSIDÉRANT QUE** selon le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (SQ), les municipalités paient collectivement 53 % des coûts de fonctionnement de la SQ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018, les municipalités ont reçu une subvention pour diminuer la hausse de la facture, qui a eu comme effet de nous rapprocher d'un partage égalitaire de la facture entre les municipalités et le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts des services policiers représentent déjà plus de 17 % des dépenses municipales, une nouvelle hausse cette année serait difficile à accepter pour les municipalités et viendrait éliminer leur marge de manœuvre budgétaire disponible pour leurs priorités respectives;

**CONSIDÉRANT QUE** la facture de la SQ a augmenté plus rapidement que l'inflation dans les dernières années et que les municipalités desservies par la SQ n'ont aucun contrôle sur l'augmentation des coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité sur la révision du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la SQ, formé à la suite de l'annonce de la subvention, a recommandé une diminution du pourcentage de la facture payé par les municipalités, mais n'a pas obtenu de réponse de la part des autorités politiques du ministère de la Sécurité publique;

**Il est proposé par :** M. André Genest, préfet de la MRC Les Pays-d'en-Haut

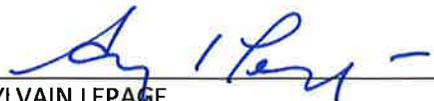
**Et appuyé par :** M. Yves Prud'homme, maire de Saint-Roch-de-l'Achigan

**DE DEMANDER** au prochain gouvernement de limiter à 50 % la part des coûts assumés par les municipalités quant à la Sûreté du Québec et de limiter à l'inflation l'augmentation de ceux-ci, et ce, dès 2019;

**QUE** le gouvernement s'assure que la Sûreté du Québec ait les ressources nécessaires pour remplir sa mission avec des services de qualité sur les territoires municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/19 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et  
Secrétaire-trésorier de la corporation

  
\_\_\_\_\_  
Date